

Institut La Teppe

Maison d'Accueil Spécialisée
Les Collines

Livret d'accueil MAS

P.DRP.ICU_1_INF-09 v3 du 18 janvier 2024

Valider en CVS du 17/10/ 2024

Institut La Teppe - MAS « Les Collines »
25 avenue de la Bouterne - 26602 Tain l'Hermitage Cedex

04 75 07 59 73 mas@teppe.org
FINESS 260 007 703 – SIRET 77 945 636 700 068 - APE 87 10C

Institut La Teppe - Association (Loi de 1901)
FINESS 260 000 161 - SIREN 779 456 367 - APE 861 02

LIVRET D'ACCUEIL

Ce livret d'accueil appartient à :

Nom :

Prénom :





PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'institut La Teppe a été créé en 1856. Dédié dès son origine aux soins et à la prise en charge des malades épileptiques, la Teppe est à ce titre le plus ancien « Centre spécialisé » d'Europe dans son domaine. Aujourd'hui, l'Institut regroupe un Centre de Lutte contre l'Epilepsie (CLE), une clinique de psychothérapie et des établissements médico-sociaux accueillant des adultes en situation de handicap ou des personnes vieillissantes. Depuis 2018, une Unité de Recherche Clinique contribue à des études visant à améliorer la qualité de vie des personnes épileptiques.

PRÉSENTATION DE LA MAISON D'ACCUEIL SPECIALISÉE « Les Collines »



- ▶ 39 places en unité de vie, hommes et femmes polyhandicapés dont 9 personnes cérébrolésées dont la dépendance nécessite l'aide constante d'une tierce-personne pour les actes essentiels de la vie courante.
- ▶ Des locaux adaptés et fonctionnels divisés en 3 unités de vie composées de chambres individuelles : Les Genêts, Les Glycines et les Lierres.
- ▶ Des espaces d'activités et de rééducation, une salle de soins, locaux administratifs et techniques, trois salles à manger
- ▶ Un véhicule adapté au transport des personnes handicapées en fauteuil

LES ÉQUIPES DE PROFESSIONNELS

L'accompagnement proposé par la MAS « Les Collines » est assuré par une équipe pluridisciplinaire :

L'équipe d'encadrement a la charge de l'organisation de la structure et de la mise en place des projets :

- Un adjoint de pôle et un adjoint de direction
- Un médecin responsable du service

L'équipe éducative :

- Educateur spécialisé
- Moniteurs éducateurs
- Accompagnants éducatifs et sociaux



L'équipe de nuit assure la surveillance et la continuité de l'accompagnement. Elle est composée d'un aide-soignant et d'un garde-malade. Ils sont garants de la qualité du sommeil. Un infirmier de nuit intervient en cas de nécessité.

L'équipe logistique :

- Maîtresse de maison
- Agents de service logistique

L'équipe paramédicale

- Infirmiers
- Aides-soignants
- Ergothérapeute

La psychologue est à votre écoute, pour vous exprimer, vous accompagner et vous soutenir.

Une assistante du service social et une secrétaire médicale peuvent vous accompagner dans vos démarches

Autres professionnels de l'Institut la Teppe :

- Infirmière hygiéniste
- Kinésithérapeute
- Psychomotricienne



Les accompagnements réalisés par les professionnels sont conformes aux recommandations des bonnes pratiques de HAS, ainsi que dans le respect du cadre réglementaire : la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ; la convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées...

LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES...



Vos conditions d'admission

Pour être admis à la MAS les Collines, il est nécessaire d'avoir une notification d'orientation MAS délivrée par la MDPH. Toutes les demandes d'admission doivent passer par l'envoi d'un dossier de demande d'admission, téléchargeable sur le site internet ou sur via trajectoire.

Une commission d'admission se réunit, en présence du médecin afin d'étudier le dossier de demande d'admission.

Si la décision est favorable, la personne est inscrite sur liste d'attentes et est contactée en fonction de la disponibilité des places. Une visite en préadmission en présence de la personne concernée est organisée sur site.

Votre participation financière à l'hébergement



Vous devez vous acquitter du forfait journalier pour chaque jour de présence dans l'établissement (20 € par jour) Les mutuelles ou la Couverture Maladie Universelle Complémentaire peuvent financer tout ou partie du forfait journalier, cela dépend des garanties souscrites.



VOTRE SÉJOUR

Votre arrivée à la MAS « les Collines »

Le jour de votre arrivée, vous êtes accueilli(e) par un membre de l'équipe éducative et un infirmier(e) qui vous font découvrir les lieux, votre chambre et vous informent du fonctionnement général de l'établissement. La Direction vous remet plusieurs documents tels que :

Le livret d'accueil, le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement, le droit à l'image, la charte des droits et des libertés.

Votre projet personnalisé

Tout au long de votre séjour, l'équipe pluridisciplinaire est présente pour votre accompagnement et sera particulièrement attentive à vos besoins, vos attentes et vos souhaits. La mission de vos référents et de l'éducatrice spécialisée est de vous accompagner dans votre projet correspondant à vos besoins et vos attentes. Celui-ci est élaboré en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire, en lien avec votre famille et/ou votre représentant légal et tous les intervenants impliqués dans votre accompagnement. Vous êtes acteur de votre projet personnalisé. Il sera formalisé dans les 6 mois après votre admission.

LA MAS « les Collines »

La MAS Les Collines propose des espaces de vie à la fois individuels et collectifs :

→ Des espaces individuels

Une chambre individuelle et meublée est mise à votre disposition. Elle est équipée de tout le confort nécessaire (lit, chevet et adaptable). Elle constitue un endroit privatif. Les référents pourront vous accompagner dans sa personnalisation afin d'assurer votre bien-être et votre sécurité.

L'accompagnement des professionnels garantit le respect de l'intimité, et de la relation de couple.

→ Des espaces collectifs

Des espaces collectifs, sont mis à votre disposition (espace activité, salon, etc.) pour rendre plus convivial votre séjour et votre vie quotidienne, au sein de notre établissement. Un espace snoezelen permet un temps d'apaisement sensoriel, visuel, sonore et tactile.

Un espace fumeur est à disposition. Nous vous invitons à fumer à l'extérieur. Nous vous rappelons que fumer nuit à la santé.





LA VIE QUOTIDIENNE

Les repas

Les repas sont pris dans les trois réfectoires. Ils sont confectionnés par la cuisine centrale et adaptés en cas de problèmes médicaux, ou de régimes alimentaires particuliers.

L'entretien

Dans le cadre de votre accueil, l'entretien de votre chambre est réalisé par le personnel. Le linge plat (draps, taies d'oreillers, serviettes de table...) est fourni et entretenu par l'Etablissement. L'ensemble de votre linge sera répertorié et marqué par l'EA Blanchisserie qui assure son entretien. Le coût de cette prestation est compris dans les frais de séjours et ne peut être déduit. L'établissement n'effectue pas le nettoyage à sec. Le linge délicat est déconseillé.



Santé et suivi médical

Le suivi médical est assuré par un médecin responsable des soins qui peut solliciter si besoin : neurologue, psychiatre, pharmacien chirurgien -dentiste ainsi que des médecins spécialistes sur le site.



Les soins sont assurés par des infirmiers, aides-soignants et aide-médicaux psychologiques, ainsi qu'une participation de l'équipe éducative. Vos traitements sont distribués par l'équipe infirmière. L'équipe peut vous accompagner dans vos rendez-médecins, paramédicaux. En cas d'urgence le personnel de nuit peut faire appel à une infirmière. Une astreinte médicale peut intervenir 24h sur 24h.



L'argent

Les produits de toilettes, vêtements sont à votre charge. Certaines activités peuvent nécessiter votre participation financière. Celle-ci est en lien avec le type d'activités proposée.

Votre budget sera déterminé en lien avec votre curateur/tuteur/représentant légal et votre projet personnalisé. Vous avez la possibilité d'être accompagné par l'équipe éducative dans la gestion de votre argent de vie.



Les activités

Dans le cadre de la mise en œuvre de votre projet, et de votre accompagnement, l'équipe vous propose de participer à des différentes activités de loisirs et sportives : atelier bricolage, écritures, art-thérapie, musicothérapie, médiation animale, méditation, boccia, vélo adapté, piscine, etc. ...

Elle favorise également votre inscription à l'extérieur sur des temps festifs, associatifs ou de découvertes (théâtre, concert...). Selon les projets, une participation financière peut vous être demandée.

Chaque année deux fêtes de Service sont organisées, en juin et en décembre, vos familles, amis, proches, prestataires et professionnels sont conviés à cette occasion.

Les aides à domicile

C'est une prestation à la demande qui permet un accompagnement individuel. L'équipe éducative peut vous aider pour le choix de l'organisme, le temps à définir.

Les vacances

A votre demande, l'équipe éducative peut vous aider à organiser vos vacances et se mettre en contact avec des organismes spécialisés.

Les visites et sorties personnelles

Vous êtes libre de recevoir vos amis et votre famille, de préférence entre 11h et 18h. Pour des raisons de sécurité, l'équipe doit être prévenue de toutes visites dans l'établissement. Dès leur arrivée, les personnes doivent se présenter auprès d'un professionnel. Il est important de veiller à ne pas gêner le bien-être et le confort des autres résidents.

Vos sorties à l'extérieur peuvent s'organiser en lien avec l'équipe éducative en fonction de vos besoins, de vos projets, de vos capacités pour favoriser le plus d'autonomie possible.

L'EXPRESSION

Votre avis est important

L'équipe fait tout son possible pour vous accueillir dans les meilleures conditions. Elle reste à votre écoute et vous pouvez lui faire part de vos idées et de vos difficultés. Vous êtes invité tout au long de votre accompagnement à participer à la vie de l'établissement par le biais d'enquêtes de satisfaction, de temps d'expression et du Conseil de la Vie Sociale (CVS). En cas de problème, vous pouvez exprimer vos plaintes et réclamation en prenant rendez-vous avec l'adjoint ou en écrivant à la Direction :

- Courrier : *Direction, 25 Avenue de la Bouterne, La Teppe, 26600 TAIN L'HERMITAGE* ou mail : direction@teppe.org

L'avis de votre entourage

Votre famille et/ou votre représentant légal est invité(s) à participer au Conseil de Vie Sociale (CVS). La direction est à leur écoute et à leur disposition.

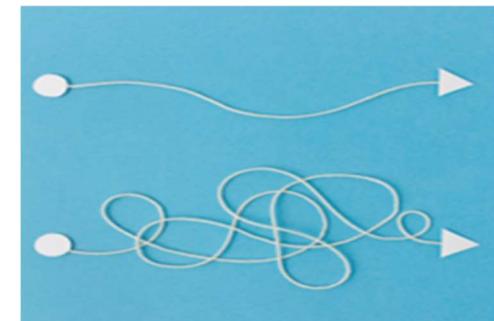


Le recours à un médiateur

En cas de non-respect de vos droits, vous pouvez contacter la direction de l'Institut La Teppe. Vous pouvez aussi avec votre représentant légal, faire appel à un médiateur, choisi sur la liste des personnes qualifiées de votre département. Elles assistent et orientent toute personne, en cas de désaccord avec l'établissement.

Vos informations et votre dossier médical (RGPD)

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant. Il vous est possible d'accéder à ces informations en faisant la demande écrite auprès de la direction. Vous pouvez également demander à les rectifier, les compléter, les mettre à jour ou vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez exercer ce droit auprès du médecin qui vous prend en charge, ou bien en adressant un courriel à l'adresse suivante : rpd@teppe.org



UNE JOURNÉE TYPE

Petit-déjeuner	Lever	Soins Activités	Déjeuner	Sorties/loisirs Groupes de paroles	Dîner/Coucher
----------------	-------	-----------------	----------	------------------------------------	---------------



Boccia
Sport adapté

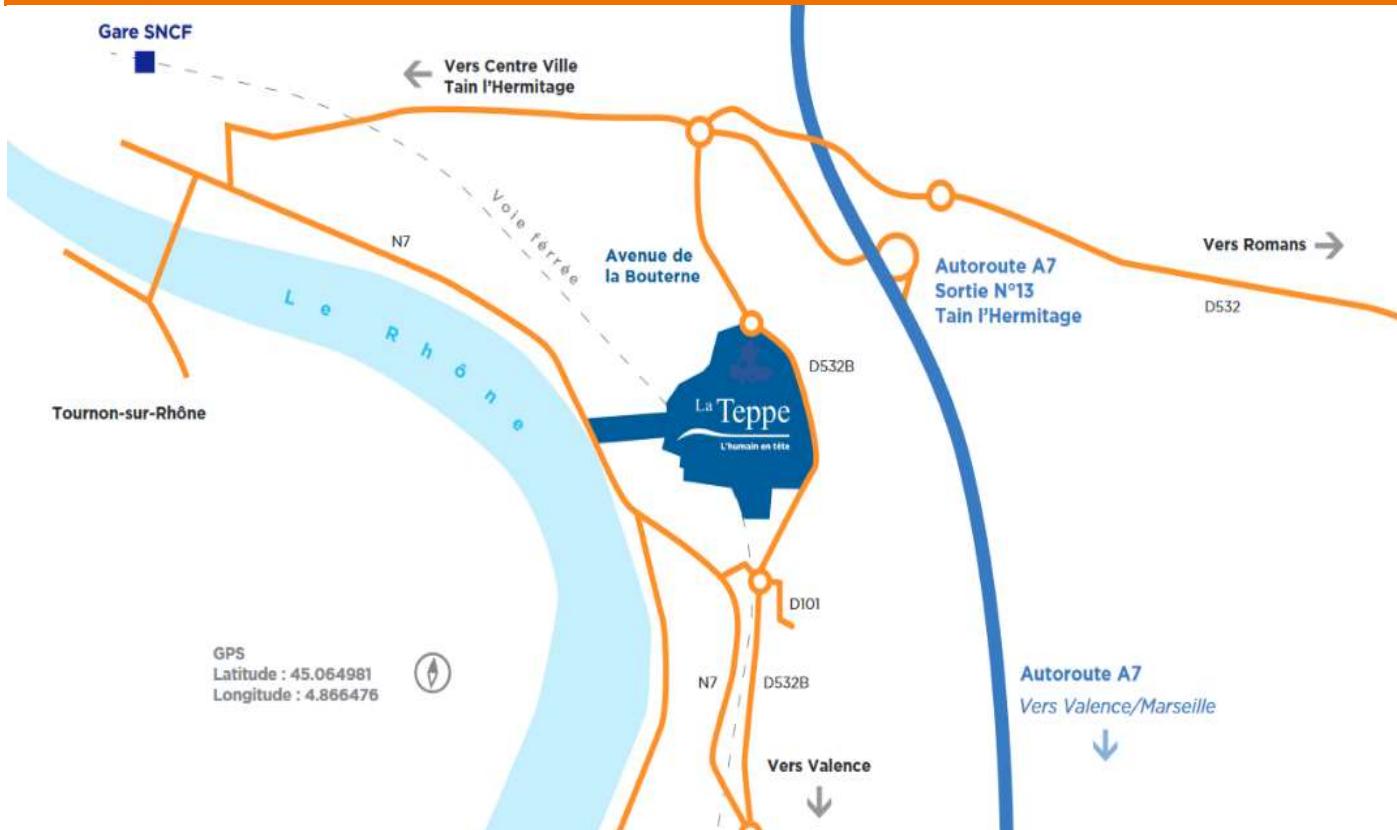
Auxiliaire de Vie Sociale

Groupes de paroles



MAS Les Collines Institut La Teppe

Bâtiment 07, 25 avenue de la Bouterne
CS 9721-
26602 Tain l'HERMITAGE
Tel 04 75 07 59 73



Plan d'accès

ANNEXE 1 : Charte des droits et libertés de la personne accueillie

Arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie,
mentionnée à l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles



1. Nul ne peut faire l'objet de discrimination.



2. La personne doit se voir proposer un accompagnement individualisé, le plus adapté à ses besoins.



3. La personne a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur son accompagnement, sur ses droits, sur l'organisation et le fonctionnement de la structure. Elle a accès aux informations la concernant.



4. La personne dispose du libre choix dans le cadre de tout mode d'accompagnement, son consentement éclairé doit être recherché. Le droit à la participation directe lui est garanti.



5. La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie.



6. L'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux.



7. Il est garanti à la personne le respect de la confidentialité des informations la concernant, le droit à la protection, le droit à la sécurité, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.



8. Il est garanti à la personne le droit de circuler librement. La personne résidente peut conserver des biens, effets personnels et disposer de son patrimoine et de ses revenus.



9. Les conséquences résultant de la situation d'handicap et de l'accompagnement associé doivent être prises en considération.



10. L'exercice effectif des droits civiques est facilité.



11. Le droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui.



12. Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti. Le droit à l'intimité doit être préservé.

Téléchargez la version complète de la CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS sur :

http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/exe_a4_accue284e.pdf

ANNEXE 2 : Charte de bientraitance

Le respect : c'est comme le sourire, ça ne coûte rien et tout le monde aime ça.

- ① Prendre en considération la **liberté de choix et de décision** du patient / résident afin de maintenir son **autonomie**
- ② Respecter **l'espace personnel** du patient / résident et son **intimité**
- ③ Préserver la **dignité** du patient / résident et son **estime de soi**
- ④ Identifier les **inquiétudes et les douleurs** du patient / résident et chercher ensemble les réponses
- ⑤ Prendre en compte les **goûts, les habitudes alimentaires** du patient / résident et faire du repas un moment de plaisir
- ⑥ Favoriser les **déplacements** du patient / résident en respectant son confort, son rythme, et en tenant compte de ses **désirs d'aller et venir** ainsi que sa pathologie
- ⑦ Favoriser les **liens et les échanges** avec les proches et l'entourage du patient / résident
- ⑧ **Accompagner** le patient / résident dans sa **fin de vie**

« Être bientraitant » : c'est préserver l'individualité, considérer l'individu comme une personne à part entière et la respecter en tant que telle »



I.1. ANNEXE 3 : Liste des personnes qualifiées de la Drôme



Délégation départementale de la Drôme
Pôle autonomie



Direction départementale de
l'emploi du travail et des solidarités



DGA Solidarités
Maison départementale de l'autonomie

LISTE DES PERSONNES QUALIFIEES COORDONNEES

Nom – Prénom	Titre, association	Adresse mail	Commune de résidence
BRUN Christian	Président CRSA ARA	christian.brun4@me.com	MONTELIER
GILOTIN Jean-Pierre	Ancien directeur de pôle d'établissements	jpgdie@orange.fr	DIE
GRANGIER Jean-Claude	Ancien chef de service personnes âgées – CG de Drôme	grangier@yahoo.fr	ST-MARCEL-LES-VALENCE
LOUVET Philippe	Ancien directeur général Clair Soleil	louvetph@orange.fr	MARSANNE
REVERBEL Sylvie	Présidente de l'UDAF de la Drôme	sylviereverbel@orange.fr	VALENCE
SISA José	Informaticien au CNPE de TRICASTIN Président de C3DH Citoyenneté - Défense - Handicap	sisajose1962@gmail.com	PIERRELATTE

2022



MAS Les Collines, bât 7



Institut La Teppe
25 avenue de la Bouterne
MAS "Les Collines"
26600 Tain l'Hermitage
*Accessible par l'autoroute A7, la RN7,
gare SNCF de Tain l'Hermitage*

INFOS PRATIQUES

Mon numéro de chambre

N° d'appel de la MAS : **04 75 07 59 73**

Mail : mas@teppe.org et educ.mas@teppe.org

Mon adresse postale : **Votre nom et Prénom**

MAS Les Collines

Institut la TEPPE

25 avenue de la Bouterne CS 9721

26602 Tain l'Hermitage



Nom des référents :

Nom du responsable : **Mme Blairon Hélène tél : 04 75 07 88 75**

Mail : helene.blairon@teppe.org

Ce livret d'accueil m'a été remis

Le/...../.....

à Tain l'Hermitage

Signature du résident // du représentant légal

Signature Adjoint Direction